

Incontinence urinaire

Selon l'ANAES, l'incontinence urinaire se définit comme « toute perte involontaire d'urine dont se plaint le patient »¹. Le retentissement de l'incontinence urinaire sur la qualité de vie des femmes varie selon l'intensité du trouble. L'objectif retenu par la loi de santé publique de 2004 est de **réduire chez les femmes la fréquence et les conséquences de l'incontinence urinaire**.

Les stratégies de prévention comprennent l'accès à une rééducation périnéale à la suite de l'accouchement, ainsi qu'au dépistage des troubles de la statique pelvienne et à la rééducation sphinctérienne au moment de la ménopause.

Les prévalences de l'incontinence urinaire déclarées dans les enquêtes ESPS 2008 et 2006, menées selon la même méthodologie, sont très proches. Contrairement à 2004, l'existence d'une incontinence urinaire a été relevée dans les enquêtes de 2006 et de 2008 par l'intermédiaire d'une question spécifiquement posée aux femmes de 16 ans ou plus. Cette modification de la collecte améliore l'estimation de la prévalence. La modification du recueil de l'indicateur ne permet cependant pas de comparer les données de 2006 et 2008 avec celles de 2004, publiés dans les éditions antérieures du rapport.

La prévalence de ce trouble de santé, fréquemment mal vécu et souvent caché, est probablement sous-estimée. Le fait que le champ de l'enquête ne concerne pas les personnes âgées en institution contribue également à cette sous-estimation.

■ INDICATEUR PRINCIPAL

Proportion de femmes déclarant l'existence de perte involontaire d'urine

En 2008, 12,7% des femmes de 16 ans ou plus ayant participé à l'enquête Santé protection sociale (ESPS) déclaraient des pertes involontaires d'urine. Cette prévalence est considérable puisque cette affection figure parmi l'un des dix troubles de santé les plus souvent déclarés par les femmes. La prévalence augmente de manière très importante avec l'âge, passant de 8% chez les femmes de 25-44 ans à presque 14% chez celles de 45-64 ans, plus de 21% chez les femmes de 65-84 ans et pratiquement 38% chez les femmes âgées de 85 ans ou plus (graphique 1).

Comme dans les enquêtes ESPS 2006 et 2008, tous les travaux nationaux et internationaux traitant de cette affection montrent que la prévalence de l'incontinence urinaire aug-

mente avec l'âge. En revanche, dans la plupart des études, la prévalence est supérieure à celle de l'enquête ESPS². Ainsi en est-il des résultats d'une enquête, réalisée en 2007 par l'INSERM à la demande de l'InVS, auprès de 2 183 femmes consultant en médecine générale³ et âgées d'au moins 18 ans, à l'exclusion des femmes enceintes ou ayant accouché depuis moins de trois mois⁴. Dans cet échantillon, la prévalence de l'incontinence urinaire s'élevait à 26,8% ; 17,4% des femmes déclaraient une incontinence d'effort⁵, 6,8% une incontinence d'impériosité⁶ et 1,5% une incontinence mixte⁷. La prévalence de l'incontinence urinaire augmentait significativement avec l'âge, la parité (nombre d'accouchements) et l'indice de masse corporelle. ●

ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • IRDES.

1. Service des recommandations professionnelles, 2003. «Prise en charge de l'incontinence urinaire de la femme en médecine générale». Recommandations, ANAES.

2. Hunskaar S., Lose G., Sykes D., 2004, «The prevalence of urinary incontinence in women in four european countries», *British Journal of Urology*, 93[3], p. 324-330.

3. Sur 1 239 médecins du réseau Sentinelles, 241 ont renvoyé un questionnaire exploitable. 496 femmes ayant déclaré des fuites urinaires ont été incluses dans l'enquête par questionnaire.

4. INSERM unité 707, 2008, «Évaluation de la prévalence de l'incontinence urinaire chez les femmes vues en consultation de médecine générale en France métropolitaine», *Rapport*, juin-juillet 2007.

5. Incontinence urinaire d'effort (IUE) : survient à l'occasion d'une élévation de la pression abdominale non précédée d'une sensation de besoin d'uriner.

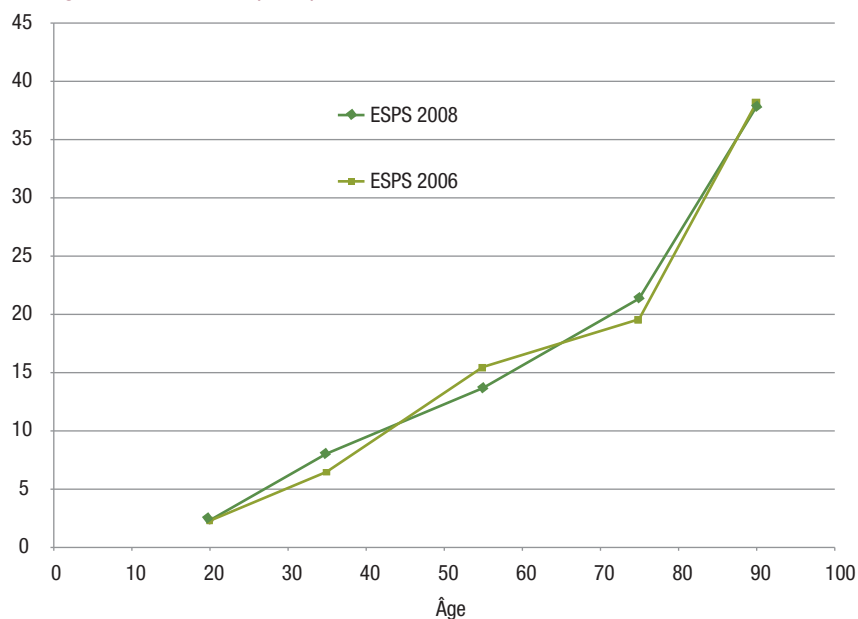
6. Incontinence urinaire par impériosité (IUI) : appelée aussi d'urgence ou par hyperactivité vésicale, elle est caractérisée par une miction incontrôlée précédée d'un besoin urgent d'uriner.

7. Incontinence urinaire mixte (IUM) : associe chez une même personne les deux formes précédentes.

synthèse

En 2008, 12,7% des femmes de 16 ans ou plus ayant répondu à l'enquête Santé protection sociale de l'IRDES déclaraient des pertes involontaires d'urines. Cette prévalence augmente fortement avec l'âge, dépassant 21% dès 65 ans. Ces chiffres, pratiquement similaires à ceux recueillis en 2006 selon la même méthodologie, sont probablement sous-estimés en raison du caractère déclaratif de l'indicateur et du champ de l'enquête ; ils sont donc à interpréter avec prudence. Ainsi, dans l'enquête réalisée par l'INSERM en 2007 auprès de femmes consultant en médecine générale, la prévalence était estimée à 26,6%.

GRAPHIQUE 1 • Prévalence des pertes involontaires d'urines déclarées en fonction de l'âge en 2006 et 2008 (en %)



Champ : France métropolitaine.
Sources : Enquête ESPS, IRDES, 2006-2008.

SOURCES • Enquêtes Santé protection sociale (ESPS) de l'IRDES.

CHAMP • Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine dont un membre au moins est âgé de 16 ans ou plus et est assuré de l'un des trois régimes de Sécurité sociale (CNAMTS, MSA, CANAM).

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR • L'enquête ESPS est réalisée à partir de trois échantillons représentatifs des principales caisses de Sécurité sociale. Cette enquête était annuelle de 1988 à 1997. Elle a lieu tous les deux ans depuis 1998. L'état de santé et ses déterminants sont relevés par autoquestionnaire.

LIMITE ET BIAIS • Contrairement à 2004, l'existence d'une incontinence urinaire a été relevée dans l'enquête 2006 et 2008 par l'intermédiaire d'une question spécifiquement posée aux femmes de 16 ans ou plus. Cette modification de la collecte améliore l'estimation de la prévalence. Cependant, il convient de souligner que cet indicateur repose sur des données déclarées et non sur une évaluation clinique de cette pathologie. La modification du recueil de l'indicateur rend donc non comparable les données de 2006 et 2008 avec celles de 2004.

RÉFÉRENCE • Voir la rubrique Enquête ESPS sur le site de l'IRDES (<http://www.irdes.fr>).

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • IRDES.